



## Comité Interministériel d'Action Sociale Assemblée plénière du 4 avril 2024

### DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Mme la Directrice Générale de l'administration de la fonction publique,  
M le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Après une année 2023 difficile, ce début d'année 2024 semblait prendre une meilleure orientation avec un budget en augmentation de plus de 8 % (ce qui confirmait l'inutilité de supprimer l'accès aux chèques vacances à nos pensionnés). Tendances vite remises en cause par le décret d'annulation budgétaire, qui, tout en s'imposant à nous tous, vient impacter le bop 148 à hauteur de 12,23 millions d'euros. Le budget de l'ASI subit une baisse de 6,6 millions. À cela s'ajoute une mise en réserve de 5,9 % (supérieure de 0,4 aux 5,5 % de l'arrêté), ce qui va nécessiter une vigilance de tous les instants pour suivre au plus près la consommation afin de ne pas pénaliser les agents, contractuels et pensionnés les plus en difficulté. En effet, supprimer des actions faute de crédits serait désastreux, tant pour les personnes bénéficiaires que pour l'image de l'état employeur.

Le budget de l'ASI ne doit, en aucun cas, servir de variable d'ajustement, trop d'agents sont en difficulté. Les organisations syndicales demandent que le budget soit sanctuarisé avec un montant minimum garanti.

La France accueille cette année les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Au-delà des difficultés organisationnelles et de communication entre les ministères et la DGAFP liées à l'ampleur de la tâche, il est fait appel à l'ASI pour compléter les dispositifs ministériels d'aide aux agents mobilisés. Bien que nous soutenions cette démarche, l'ensemble des aides mises en place par l'ASI (CESU, augmentation des séjours pour enfants, solutions de garde) constitue de nouvelles dépenses faites à budget constant et donc au détriment d'autres lignes, mettant en danger leur pérennité. Nous demandons que toutes ces actions JOP soient financées sur la réserve budgétaire afin de ne pas impacter notre budget opérationnel 2024.

Un autre sujet, mais pas des moindres, est le logement pérenne des agents. La création du CILAP et de la DILOAP n'a à ce jour apporté aucune solution. La mise en place et le développement de projets ne se réaliseront que dans le moyen et le long terme. Aujourd'hui des agents refusent le bénéfice d'un concours, ou dorment dans leur voiture faute de trouver un logement décent qu'ils puissent payer avec leur salaire. Il y a urgence à trouver des solutions immédiates et sur le très court terme.

Concernant les SRIAS, et malgré nos alertes répétées, CIAS après CIAS, nous constatons une aggravation continue des difficultés. Certaines PFRH relèguent l'ASI au second plan faute de temps et de moyens. Cela met en danger le suivi de certaines opérations de plusieurs millions d'euros (par exemple sur les RIA). Nous réclamons que les personnels administratifs, CASEP et correspondants, disposent d'un temps réel dédié à l'ASI et qu'ils soient formés en conséquence afin d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires. Nous réitérons nos demandes de vice-présidence dans chaque région de métropole et un correspondant administratif supplémentaire à plein temps dans les SRIAS de métropole et d'en garantir au moins un dans chaque DROM et en Corse.

Nous tenons ici à remercier les présidents et vice-présidents des SRIAS pour leur engagement sans faille au service des agents, prenant souvent en charge certaines missions des PFRH pour que les agents conservent une action sociale interministérielle de qualité et de proximité. Nous vous demandons de rappeler aux ministères qu'un président ou vice-président de SRIAS reste durant son mandat un agent de son administration qui le gère. Il conserve sa rémunération, l'intégralité de son régime indemnitaire et ses primes, même exceptionnelles, lorsqu'il en remplit les conditions. Il doit bénéficier d'une évaluation et d'un déroulement de carrière avec avancement automatique d'échelon et la possibilité de faire valoir ses droits à l'avancement à un grade supérieur. Or, dans la réalité, plusieurs de ces agents sont exclus des listes d'avancement du fait de leur facilité de service pour exercer une mission sociale.

Pour conclure cette déclaration liminaire sur une note positive, nous tenons à remercier l'ensemble du service 5DAS, pour le travail effectué et la progression continue de la transparence nous permettant à tous d'avoir des échanges de bonne qualité. Ceci ne nous limitera pas dans nos revendications, mais contribue à rendre les démarches plus constructives.

Merci.